

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 23 DECEMBRE 2013 N° 1

L'an deux mille treize, le 23 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 17 Décembre 2013.

Etaient présents : M. Naglik, Mmes Piteux, Lefebvre, M. Clarisse, Mmes Attagnant, Dupuis, M. Habourdin, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Fasquel, M. Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, M. Norel, Mme Louchart, MM Dhesse, Bugzel, Mme Royez, MM Wlodarczyk et Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Mme Grzeskowiak et M. Gayot.

OBJET :
**Relèvement des tarifs
communaux.**

Messieurs Marteau, Misto, Mme Paul, M. Sliwinski, Mme Bura, M. Blondel, Mme Ganitta, Melle Jonckans, Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mmes Louchart, Dupuis, Matysziak, MM Clarisse, Naglik, Mme Piteux, M. Villedary, Mme Lefebvre et M. Wlodarczyk.

Mme Louchart a été désignée comme secrétaire.

Délibération affichée
Le
Le Maire,

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie, il y a lieu de procéder à l'ajustement des tarifs communaux, au 1er Janvier 2014, pour les salles communales et le Centre Brassens, le Centre d'Animations et d'Hébergement Loisinord, la piscine, le Cyber Centre Communal les concessions funéraires, Croqu'Ecole et la cantine scolaire (conformément aux tableaux joints).

Il propose au Conseil Municipal, de revaloriser les tarifs communaux du montant de l'inflation sur les douze derniers mois, soit 0,7 %, avec arrondis aux cinq centimes les plus proches, conformément aux tableaux ci-annexés.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

Décide de relever les tarifs communaux, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération, à compter du 1er Janvier 2014.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

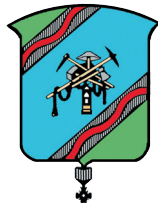
Pour copie conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 23 DÉCEMBRE 2013 N° 2

L'an deux mille treize, le 23 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 17 Décembre 2013.

Etaient présents : M. Naglik, Mmes Piteux, Lefebvre, M. Clarisse, Mmes Attagnant, Dupuis, M. Habourdin, Adjoints ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Fasquel, M. Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, M. Norel, Mme Louchart, MM Dhesse, Bugzel, Mme Royez, MM Wlodarczyk et Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Mme Grzeskowiak et M. Gayot.

Messieurs Marteau, Misto, Mme Paul, M. Sliwinski, Mme Bura, M. Blondel, Mme Ganitta, Melle Jonckans, Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mmes Louchart, Dupuis, Matysziak, MM Clarisse, Naglik, Mme Piteux, M. Villedary, Mme Lefebvre et M. Wlodarczyk.

Mme Louchart a été désignée comme secrétaire.

OBJET :
Actualisation tarifaire des droits de place du marché hebdomadaire.

Délibération affichée
Le
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'article L 2331-3-b-6° du Code Général des Collectivités Territoriales qui détermine les recettes fiscales de la section de fonctionnement des Collectivités Territoriales, et l'article L 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux obligations de consultation préalable quant au régime des droits de place. Il propose au Conseil Municipal d'adopter l'actualisation de la grille tarifaire reprise en annexe, applicable sur les marchés publics d'approvisionnement de la Ville, à compter du 1er Janvier 2014.

Selon les derniers indices référencés, l'évolution des charges du service à répercuter cette année sur le tarif en vigueur est de 1, 86 %.

Monsieur le Maire précise également le montant de la redevance communale annuelle ainsi actualisé, soit 9.167, 40 €.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de procéder à l'actualisation tarifaire concernant les droits de place des marchés d'approvisionnement de la Ville, par une majoration de 1, 86 % au 1er janvier 2014 de la redevance, conformément au tableau joint en annexe à la présente délibération.

La recette sera inscrite à l'article 70323 fonction 020, du Budget principal 2014.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 23 DÉCEMBRE 2013 N° 3

L'an deux mille treize, le 23 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 17 Décembre 2013.

Etaient présents : M. Naglik, Mmes Piteux, Lefebvre, M. Clarisse, Mmes Attagnant, Dupuis, M. Habourdin, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Fasquel, M. Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, M. Norel, Mme Louchart, MM Dhesse, Bugzel, Mme Royez, MM Wlodarczyk et Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Mme Grzeskowiak et M. Gayot.

OBJET :
Admission en non valeur :
budget Ville.

Messieurs Marteau, Misto, Mme Paul, M. Sliwinski, Mme Bura, M. Blondel, Mme Ganitta, Melle Jonckans, Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mmes Louchart, Dupuis, Matysziak, MM Clarisse, Naglik, Mme Piteux, M. Villedary, Mme Lefebvre et M. Wlodarczyk.

Mme Louchart a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer, sur proposition de Madame le Receveur Percepteur, sur diverses admissions en non valeur, de produits communaux irrécouvrables.

Délibération affichée

Le
Le Maire,

Il soumet à l'Assemblée l'état des créances, d'un montant total de 1.152, 34 €, réparti de la manière suivante :

Frais de cantine impayés :	930, 04 €,
Frais de centre aéré impayés :	28, 60 €,
Frais de crèche et de garderie impayés :	193, 70 €

Le Conseil Municipal,
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

Décide de procéder à l'admission en non valeur des produits communaux irrécouvrables susmentionnés.

Les dépenses seront inscrites à l'article 6541, fonctions 251, 421 et 64 du Budget Principal 2013.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 23 DÉCEMBRE 2013 N° 4

L'an deux mille treize, le 23 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 17 Décembre 2013.

Etaient présents : M. Naglik, Mmes Piteux, Lefebvre, M. Clarisse, Mmes Attagnant, Dupuis, M. Habourdin, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Fasquel, M. Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, M. Norel, Mme Louchart, MM Dhesse, Bugzel, Mme Royez, MM Wlodarczyk et Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Mme Grzeskowiak et M. Gayot.

OBJET :

**Admission en non valeur :
budget Loisinord.**

Messieurs Marteau, Misto, Mme Paul, M. Sliwinski, Mme Bura, M. Blondel, Mme Ganitta, Melle Jonckans, Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mmes Louchart, Dupuis, Matysziak, MM Clarisse, Naglik, Mme Piteux, M. Villedary, Mme Lefebvre et M. Wlodarczyk.

Mme Louchart a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur proposition de Madame le Receveur Percepteur, sur une admission en non valeur de produit communal irrécouvrable.

Il soumet à l'Assemblée l'état de créance d'un montant total de 24, 45 €TTC, correspondant à des prestations effectuées au Stade de Glisse de Loisinord.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de procéder à l'admission en non valeur du produit communal irrécouvrable susmentionné.

La dépense sera inscrite à l'article 6541, fonction 414, du Budget Loisinord 2013.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 23 DÉCEMBRE 2013 N° 5

L'an deux mille treize, le 23 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 17 Décembre 2013.

Etaient présents : M. Naglik, Mmes Piteux, Lefebvre, M. Clarisse, Mmes Attagnant, Dupuis, M. Habourdin, Adjointes ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Fasquel, M. Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, M. Norel, Mme Louchart, MM Dhesse, Bugzel, Mme Royez, MM Wlodarczyk et Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Mme Grzeskowiak et M. Gayot.

OBJET :
Créances éteintes.

Messieurs Marteau, Misto, Mme Paul, M. Sliwinski, Mme Bura, M. Blondel, Mme Ganitta, Melle Jonckans, Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mmes Louchart, Dupuis, Matysziak, MM Clarisse, Naglik, Mme Piteux, M. Villedary, Mme Lefebvre et M. Wlodarczyk.

Mme Louchart a été désignée comme secrétaire.

Délibération affichée
Le
Le Maire,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par ordonnance d'homologation en date du 10 Octobre 2013, le Tribunal d'Instance de Béthune a prononcé le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire à l'encontre de la situation familiale reprise sous les références T 448/694/738 et 1115/2012, pour des sommes mises en recouvrement respectivement les 4 Avril 2012, 3 Mai 2012, 9 Mai 2012 et 7 Juin 2012.

Cette procédure emporte effacement de toutes les créances nées avant la date du jugement d'homologation.

En conséquence, la Trésorerie d'Hersin Coupigny demande à la Ville de constater cette décision et de valider l'état des créances éteintes, dont le montant total s'élève à 218, 95 € pour les frais impayés liés au service de Croqu'Ecole.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Constata et valide l'état des créances éteintes, concernant la situation familiale reprise sous les références T 448/694/738 et 1115/2012, dont le montant total s'élève à 218, 95 € pour des frais liés au service Croqu'Ecole, suite à une ordonnance d'homologation du Tribunal de Grande Instance de Béthune en date du 10 Octobre 2013.

Les dépenses seront inscrites à l'article 6542 fonction 64 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 23 DÉCEMBRE 2013 N° 6

L'an deux mille treize, le 23 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 17 Décembre 2013.

Etaient présents : M. Naglik, Mmes Piteux, Lefebvre, M. Clarisse, Mmes Attagnant, Dupuis, M. Habourdin, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Fasquel, M. Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, M. Norel, Mme Louchart, MM Dhesse, Bugzel, Mme Royez, MM Wlodarczyk et Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Mme Grzeskowiak et M. Gayot.

OBJET :

**Remboursement de
journées en ALSH pour
cause de maladie : session
de Juillet 2013.**

Messieurs Marteau, Misto, Mme Paul, M. Sliwinski, Mme Bura, M. Blondel, Mme Ganitta, Melle Jonckans, Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mmes Louchart, Dupuis, Matysziak, MM Clarisse, Naglik, Mme Piteux, M. Villedary, Mme Lefebvre et M. Wlodarczyk.

Mme Louchart a été désignée comme secrétaire.

Délibération affichée

Le

Le Maire,

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les parents de deux enfants qui ont fréquenté le Centre de Loisirs d'été, session de Juillet 2013, sollicitent le remboursement correspondant à la période d'absence de leur enfant, absence justifiée par la production d'un certificat médical.

En effet, Samuel MACQ, domicilié 3, Rue des Déportés à Noeux les Mines, a été absent du 10 au 19 Juillet 2013, soit six journées ouvrées, et Pierre GRANGER, domicilié 366, Route Nationale, appartement 1 Résidence Cocteau à Noeux les Mines, a été absent du 22 au 26 Juillet 2013, soit cinq journées ouvrées.

Compte tenu du motif de ces absences et de leur justification, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer en faveur du remboursement des deux périodes concernées, soit un montant de 59, 10 € pour Monsieur et Madame MACQ et 44, 32 € pour Madame FONTAINE, maman de Pierre GRANGER.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide le remboursement, pour cause d'absence justifiée par un certificat médical, au Centre de Loisirs sans Hébergement, session du mois de Juillet 2013, d'un montant de 59, 10 € en faveur de Monsieur et Madame MACQ (parents de Samuel) et d'un montant de 44, 32 € en faveur de Madame FONTAINE, maman de Pierre GRANGER.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 7066 fonction 421 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY.



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 23 DECEMBRE 2013 N° 7

L'an deux mille treize, le 23 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 17 Décembre 2013.

Etaient présents : M. Naglik, Mmes Piteux, Lefebvre, M. Clarisse, Mmes Attagnant, Dupuis, M. Habourdin, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Fasquel, M. Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, M. Norel, Mme Louchart, MM Dhesse, Bugzel, Mme Royez, MM Wlodarczyk et Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Mme Grzeskowiak et M. Gayot.

OBJET :

Opération

«Permis de Conduire pour un Emploi» : validation de quatre candidatures.

Messieurs Marteau, Misto, Mme Paul, M. Sliwinski, Mme Bura, M. Blondel, Mme Ganitta, Melle Jonckans, Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mmes Louchart, Dupuis, Matysziak, MM Clarisse, Naglik, Mme Piteux, M. Villedary, Mme Lefebvre et M. Wlodarczyk.

Mme Louchart a été désignée comme secrétaire.

Délibération affichée

Le

Le Maire,

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 26 du Conseil Municipal du 16 Novembre 2010, qui a procédé à la création de l'opération «Permis de Conduire pour un emploi», et en a fixé les modalités de l'intervention communale.

Celle-ci a pour objet de favoriser l'accès de jeunes Noeuxois, disposant de ressources financières insuffisantes, à l'obtention du permis de conduire, afin de constituer un atout pour l'emploi ou la formation professionnelle.

Conformément à cette délibération, la commission chargée de ce dossier s'est réunie le 5 Décembre 2013, et a validé les quatre candidatures suivantes, au titre de l'année 2013 :

- Mademoiselle Célia DUQUESNOY : 25, Rue du Cameroun ;
- Mademoiselle Amandine MANIEZ : Appartement 9, 3 HLM Rue de Verquin ;
- Mademoiselle Cassandra MEDINA : 11, Rue de Béthune ;
- Monsieur Rémi YVART : 14, Rue des Roses.

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture**

Le

La Commission s'est prononcée, pour chacun des bénéficiaires, en faveur d'une prise en charge financière de la Ville à hauteur de 80 % du montant, fixé à 1.270,15 €, suite au Marché en Procédure Adaptée attribué à l'Ecole de Conduite Jean-Claude, gérée par Monsieur TENTELIER.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la prise en charge financière, au titre de 2013, des quatre candidatures validées lors de la réunion de la commission du 5 Décembre 2013, soit un montant de 1.016, 12 € par candidat.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide la prise en charge financière par la Ville, au titre de 2013, et à hauteur de 80% du coût du permis de conduire fixé à 1.270, 15 €, soit pour la Commune un montant de 997, 12 € au profit des quatre candidats susmentionnés, déclarés recevables à l'issue de la réunion de la Commission du 5 Décembre 2013.

Ce montant de 1.016, 12 € par candidat sera réglé à l'Ecole de Conduite Jean-Claude, gérée par Monsieur TENTELIER.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6184 fonction 020 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

J.VILLEDARY.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 23 DECEMBRE 2013 N° 8

L'an deux mille treize, le 23 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 17 Décembre 2013.

Etaient présents : M. Naglik, Mmes Piteux, Lefebvre, M. Clarisse, Mmes Attagnant, Dupuis, M. Habourdin, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Fasquel, M. Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, M. Norel, Mme Louchart, MM Dhesse, Bugzel, Mme Royez, MM Wlodarczyk et Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Mme Grzeskowiak et M. Gayot.

Messieurs Marteau, Misto, Mme Paul, M. Sliwinski, Mme Bura, M. Blondel, Mme Ganitta, Melle Jonckans, Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mmes Louchart, Dupuis, Matysziak, MM Clarisse, Naglik, Mme Piteux, M. Villedary, Mme Lefebvre et M. Wlodarczyk.

Mme Louchart a été désignée comme secrétaire.

OBJET :

Principe de vente de deux bâtiments industriels repris au cadastre sous les numéros AE 452 et AE 552.

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la société Civile Immobilière Habitat Plus, représentée par son Gérant Monsieur HANNEDOUCHE Christian, dont le siège social est situé à Mazingarbe, Boulevard Basly, se propose de se porter acquéreur de deux bâtiments industriels (AE 452 et AE 552), situés rue Lavoisier, zone industrielle numéro 1, à Noeux-les-Mines, dont un des bâtiments est actuellement loué.

Des divisions cadastrales doivent être opérées afin de rendre accessibles ces bâtiments au domaine public, par un accès propre et éviter la constitution de servitudes.

Dans l'attente de l'avis des services fiscaux, il y lieu de se prononcer sur le principe de vente.

Le Conseil municipal sera de nouveau consulté pour autoriser la vente définitive sur les conditions de prix et de surface avec les nouveaux numéros cadastraux.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à mettre en vente les deux immeubles bâtis repris au cadastre sous les références AE 452 et AE 552.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

Pour copie conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 23 DECEMBRE 2013 N° 9

L'an deux mille treize, le 23 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 17 Décembre 2013.

Etaient présents : M. Naglik, Mmes Piteux, Lefebvre, M. Clarisse, Mmes Attagnant, Dupuis, M. Habourdin, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Fasquel, M. Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, M. Norel, Mme Louchart, MM Dhesse, Bugzel, Mme Royez, MM Wlodarczyk et Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Mme Grzeskowiak et M. Gayot.

OBJET :

Modification de la délibération n° 35 du Conseil Municipal du 19 Juin 2013, créant une enquête publique concernant le Coron du Major.

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

Messieurs Marteau, Misto, Mme Paul, M. Sliwinski, Mme Bura, M. Blondel, Mme Ganitta, Melle Jonckans, Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mmes Louchart, Dupuis, Matysziak, MM Clarisse, Naglik, Mme Piteux, M. Villedary, Mme Lefebvre et M. Wlodarczyk.

Mme Louchart a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 35 du Conseil Municipal en date du 19 Juin 2013, l'autorisant à lancer une enquête publique pour le déclassement et la vente d'une partie du domaine public à un riverain, Rue du Coron du Major, et ce, aux frais de ce dernier.

Considérant l'avis défavorable du Commissaire enquêteur, il convient de se prononcer sur la suite du projet. Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à ce projet de déclassement et de vente, tel que décrit dans le dossier d'enquête publique.

Il propose un nouveau projet d'aménagement des accès des riverains, par la création d'un parking, et ainsi faire l'acquisition d'une parcelle de terrain auprès de la Société Immobilière de l'Artois.

Compte tenu de l'abandon du projet, il est proposé de modifier la délibération du 19 Juin 2013 en ce sens qu'elle mettrait à la charge de Monsieur THOMAS, pétitionnaire, l'ensemble des frais d'enquête (commissaire enquêteur, publicité) et les frais de géomètre et Notaire.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge les frais d'enquête publique sur le budget de la Commune ainsi que les frais de géomètre et de Notaire afférents au nouveau projet.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de modifier la délibération n° 35 du Conseil Municipal du 19 Juin 2013, et décide donc, la prise en charge par la Ville, de la totalité des frais d'enquête publique, de géomètre et de notaire, concernant la réalisation du projet d'aménagement de la Rue du Coron du Major.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6226 fonction 020 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY.



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 23 DECEMBRE 2013 N° 10

L'an deux mille treize, le 23 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 17 Décembre 2013.

Etaient présents : M. Naglik, Mmes Piteux, Lefebvre, M. Clarisse, Mmes Attagnant, Dupuis, M. Habourdin, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Fasquel, M. Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, M. Norel, Mme Louchart, MM Dhesse, Bugzel, Mme Royez, MM Wlodarczyk et Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Mme Grzeskowiak et M. Gayot.

OBJET :
**Déclaration de prise d'intérêt
communautaire ; signature,
avec Artois.Com, d'avenants
de transfert de contrats et
marchés concernant le Stade
de Glisse, la Base Nautique
et la friche ex-Leroy Merlin.**

Messieurs Marteau, Misto, Mme Paul, M. Sliwinski, Mme Bura, M. Blondel, Mme Ganitta, Melle Jonckans, Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mmes Louchart, Dupuis, Matysziak, MM Clarisse, Naglik, Mme Piteux, M. Villedary, Mme Lefebvre et M. Wlodarczyk.

Mme Louchart a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 22 Décembre 2011 approuvant le Schéma départemental de Coopération Intercommunale du Pas de Calais ;

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 15 Mai 2013 portant création de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération de l'Artois et de la Communauté de Communes de Noeux et Environs ;

Vu la délibération n° 28 de la commune de Noeux-les-Mines en date du 19 Juin 2013 proposant la reprise d'intérêt communautaire de sites et équipements municipaux par la Communauté de Communes de Noeux et Environs,

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Noeux et Environs en date du 11 Septembre 2013, acceptant la reprise d'intérêt communautaire de sites et équipements municipaux de la commune de Noeux les Mines,

Vu la délibération n°1 de la Commune de Noeux-les-Mines en date du 18 Octobre 2013, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de Communes de Noeux et Environs pour la reprise d'intérêt communautaire de sites et équipements municipaux par la Communauté de Communes de Noeux et Environs,

Considérant qu'à compter du 1er Janvier 2014 ces équipements et sites seront repris d'intérêt communautaire par la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay-Noeux et Environs dite Artois Comm,

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants de transferts de tous les contrats et marchés en cours et afférents à l'exploitation des sites et équipement suivants :

Délibération affichée

Le

Le Maire,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le

Le stade de Glisse de Noeux-les-Mines, la Base Nautique et ses équipements ludiques et sportifs, le skate park, la friche Leroy Merlin.

Les avenants concernent les contrats avec les sociétés suivantes :

- PH7 PAYSAGES ET HORIZONS, 35 CHEMIN DE LA CHAPELLE SAINT ANTOINE
95300 ENNER
- ADS, 10 RUE JULES VERNE ZA LE L'OREE DU GOLF 59790 RONCHIN
- DOWNHILL REVOLUTION, GBR TANNHAUSSERSTR. 13 90469 NURNBERG
Allemagne
- ITP, 15/17 RUE J & E MONTGOLFIER 93110 ROSNY SOUS BOIS
- ETNAP BET, 2 VOIE BOSSUET BP 10941 62033 ARRAS CEDEX
- APAVE, RUE PIERRE ET MARIE CURIE 62052 SAINT LAURENT BLANGY
- ACANTHE Architectes, 143 RUE DE LA FERME 59500 DOUAI DORIGNIES
- SPORT DES VILLES, 6 CHEMIN DES COTEAUX 14000 CAEN
- ACS, 163 RUE PASTEUR 62400 BETHUNE
- ISS, ZAL DE L'EPINETTE ROUTE DE BETHUNE 62160 AIX NOULETTE
- EDF, 58 BD CARNOT 62010 ARRAS
- ORANGE, 6 PLACE D'ALLERAY 75505 PARIS CEDEX 15
- SAUR, 13 BP 31 RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU 62290 NOEUX LES MINES
- SCP ROUSSEN ET SAVARINO, 197 BOULEVARD VICTOR HUGO 62400 BETHUNE
- SEA, 4 RUE DE BETHUNE BP 20 62160 AIX NOULETTE
- SMACL, 141 AVENUE SALVADOR ALLENDE 79031 NIORT CEDEX
- APPLICAM, 5 RUE AMPERE 57070
- ASSUR SECURITE, RUE DE PARIS 59000 LILLE
- DALKIA, BP 74 59871 ST ANDRE CEDEX
- DIPROC, 114 RUE NATIONALE 62232 ANNEZIN LES BETHUNE
- EDF, 58 BD CARNOT 62010 ARRAS
- INTERWAY, 6 VOIE D'ANGLETERRE 13127 VITROLLES
- NPN DISTRIBUTION, 15 C RUE DE LILLE 59113 SECLIN
- PAREDES, 6 RUE DE ROTTERDAM PA RAVENNES LES FRANCS 59588 BONDUES
CEDEX
- PROHYGIENE SERVICE, ZONE INDUSTRIELLE DU HELLU 23 RUE LANGEVIN 59260
LEZENNES
- REXEL FACEN, ZIA AVENUE DE WASHINGTON 62400 BETHUNE
- RICHEZ, 45 RUE JEAN GOUDE BP 339 59406 CAMBRAI
- RICOH, Z.I. DU HELLU 59260 LEZENNES
- SACEM, 225 AVENUE C. DE GAULLE 92521 NEUILLY SUR SEINE
- SECURITE INCENDIE EUROPEEN, AGENCE NORD PAS DE CALAIS ZAL N3 320 RUE
LEONARD DE VINCI 62700 BRUAY LA BUISSIERE
- SOCOTEC, 2 RUE DU 29 JUILLET 62000 ARRAS
- SPRE, RUE DU GENERAN LANREZAC 92528 NEUILLY SUR SEINE CEDEX
- THYSSEN KRUPP, 9 QUAI DE DION BOUTON «LE ZEPHIR» 92816 PUTEAU CEDEX
- VALMI, 32 RUE CLEMENCEAU 62270 FREVENT
- ENERGEO, BP 80008 94859 IVRY SUR SEINE
- MANIEZ, 589 ROUTE NATIONALE 62402 BETHUNE CEDEX

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants de transferts de tous les contrats et marchés en cours avec les sociétés ci-dessus énoncées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY.



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 23 DECEMBRE 2013 N° 11

L'an deux mille treize, le 23 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 17 Décembre 2013.

Etaient présents : M. Naglik, Mmes Piteux, Lefebvre, M. Clarisse, Mmes Attagnant, Dupuis, M. Habourdin, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Fasquel, M. Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, M. Norel, Mme Louchart, MM Dhesse, Bugzel, Mme Royez, MM Wlodarczyk et Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Mme Grzeskowiak et M. Gayot.

Messieurs Marteau, Misto, Mme Paul, M. Sliwinski, Mme Bura, M. Blondel, Mme Ganitta, Melle Jonckans, Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mmes Louchart, Dupuis, Matysziak, MM Clarisse, Naglik, Mme Piteux, M. Villedary, Mme Lefebvre et M. Wlodarczyk.

Mme Louchart a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 22 Décembre 2011 approuvant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Pas de Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 mai 2013 portant création de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération de l'Artois et de la Communauté de Communes de Noeux et Environs ;

Vu la délibération n° 28 de la Commune de Noeux-les-Mines en date du 19 Juin 2013 proposant la reprise d'intérêt communautaire de sites et équipements municipaux par la Communauté de Communes de Noeux les Mines,

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Noeux et Environs en date du 11 Septembre 2013 acceptant la reprise d'intérêt communautaire de sites et équipements municipaux de la Commune de Noeux les Mines,

Vu la délibération n° 1 de la Commune de Noeux-les-Mines en date du 18 Octobre 2013 approuvant les statuts modifiés de la Communauté de Communes de Noeux et Environs pour la reprise d'intérêt communautaire de sites et équipements municipaux par la Communauté de Communes de Noeux et Environs,

Considérant qu'à compter du 1er Janvier 2014 la friche Leroy Merlin sera reprise d'intérêt communautaire par la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay-Noeux et Environs dite Artois Comm,

Vu le contrat de maîtrise d'oeuvre conclu en Octobre 2010 entre la commune et la SCP Roussen Savarino, architectes DPLG et la société SEA bureau d'études,

Considérant qu'il a été décidé de laisser la main au futur EPCI sur les aménagement à venir sur ce site,

Que compte tenu de ce qui précède le délai contractuel d'exécution du marché de 36 mois à compter d'octobre 2010 arrive à son terme sans que la mission n'ait avancé,

.../...

OBJET :
**Avenant de prolongation
d'un marché de Maîtrise
d'Oeuvre.**

Délibération affichée
Le
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

Compte tenu de l'obtention d'un permis de construire tacite, après de nombreuses demandes de compléments de pièces de la part des services de l'Etat, dans un délai qui s'est trouvé prolongé,

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant de prolongation du délai contractuel de 24 mois supplémentaires à compter de sa signature, afin de permettre au futur EPCI de reprendre le travail de réflexion sur la reconversion du site.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation du délai contractuel dans les conditions ci-dessus exposées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
J. VILLEDARY.



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 23 DECEMBRE 2013 N° 12

L'an deux mille treize, le 23 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 17 Décembre 2013.

Etaient présents : M. Naglik, Mmes Piteux, Lefebvre, M. Clarisse, Mmes Attagnant, Dupuis, M. Habourdin, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Fasquel, M. Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, M. Norel, Mme Louchart, MM Dhesse, Bugzel, Mme Royez, MM Wlodarczyk et Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Mme Grzeskowiak et M. Gayot.

OBJET :

Adhésion de la Commune au Groupement d'achats réalisés par le Centre de Gestion du Pas de Calais pour les garanties statutaires du personnel.

Messieurs Marteau, Misto, Mme Paul, M. Sliwinski, Mme Bura, M. Blondel, Mme Ganitta, Melle Jonckans, Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mmes Louchart, Dupuis, Matysziak, MM Clarisse, Naglik, Mme Piteux, M. Villedary, Mme Lefebvre et M. Wlodarczyk.

Mme Louchart a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la possibilité, pour la Commune, d'adhérer au groupement d'achats réalisés par le Centre de Gestion du Pas de Calais, pour les garanties statutaires du personnel.

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Assurances,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, et notamment son article 26 qui précise : «Les Centres de Gestion peuvent souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du Code des Communes et 57 de la présente loi, ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents non titulaires»,

**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

Vu le décret n° 86-552 du 14 Mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu la délibération du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département du Pas de Calais en date du 1er Juillet 2010, approuvant le principe du contrat groupe assurances statutaires,

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département du Pas de Calais en date du 12 Septembre 2011 portant sur :

* La désignation de la Société BACS en vue d'assurer une mission d'audit, de conseil et d'assistance en prestations d'assurances statutaires pour la mise en place du contrat groupe proposé par le Centre de Gestion,

* L'acceptation de la convention du suivi proposé par ladite société, comprenant :

- l'assistance à l'exécution du marché,
- l'assistance juridique et technique,
- le suivi et l'analyse des statistiques et programme de prévention,
- l'organisation de réunions d'information continue.

* Le recours à la procédure d'appel d'offres ouvert européen pour l'ensemble de la consultation.

Vu les réunions de la Commission d'Appel d'Offres du 21 Mars 2011 et du 15 Novembre 2013 et de son rapport d'analyse des offres,

Vu les délibérations du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département du Pas de Calais en date du 25 Novembre 2011 et du 29 Novembre 2013 autorisant le Président du Centre de Gestion à signer le marché avec chaque candidat pour le lot concerné,

Vu la déclaration d'intention de la collectivité, en date du 29 Juillet 2011 et du 23 Juillet 2013, proposant de se joindre à la procédure du contrat groupe que le Centre de Gestion a lancé.

Vu l'exposé du Maire,

Vu les documents transmis par le Centre de Gestion, et notamment la convention d'adhésion au contrat d'assurance groupe valant également convention de suivi du Cabinet d'audit susmentionné,

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire,

Considérant que le contrat ainsi proposé a été soumis au Code des Marchés Publics,

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- d'approuver les taux et prestations obtenus par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département du Pas de Calais pour le compte de notre collectivité.

- d'adhérer au contrat groupe assurance statutaire à compter du 1er Janvier 2014 et ceci jusqu'au 31 Décembre 2015 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans les délais prévus au contrat (4 mois avant la date d'échéance annuelle fixée au 1er Janvier de chaque année), et ceci dans les conditions suivantes :

Collectivités et établissements comptant + de 100 agents CNRACL (sans charges patronales)

Garanties	Franchise	Taux en %
Décès		0,25 %
Accident de Travail		1,45 %
Longue maladie, longue durée		1,99 %
Maternité/Adoption		0,55 %
Maladie ordinaire	15 jours en absolue	1,51 %
Taux Total		5,75 %

Ce taux total sera appliqué pour le calcul de la prime d'assurance à verser, sur la masse salariale assurée, composée du traitement de base indiciaire, de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement et de la nouvelle bonification indiciaire.

- de verser, pour que la collectivité couvre les frais exposés par le Centre de Gestion au titre du présent marché, une participation financière se décomposant comme suit :

* 0,50 % de la prime d'assurance au titre de droits d'entrée servant à couvrir les dépenses engagées par le Centre de Gestion dans le cadre de la procédure (uniquement la première année d'adhésion),

.../...

- d'adhérer, afin de garantir la bonne exécution du marché, son suivi et sa continuité, à une convention de suivi comprenant :

- * l'assistance à l'exécution du marché,
- * l'assistance juridique et technique,
- * le suivi et l'analyse des statistiques, et l'établissement d'un programme de prévention,
- * l'organisation de réunions d'information continue.

Le coût annuel supporté par la collectivité ou l'établissement varie suivant le nombre d'agents figurant au contrat comme suit : le paiement sera donc effectué par les adhérents au contrat groupe ou titulaire du marché d'audit, à savoir la société BACS.

* Tarification annuelle pour plus de 50 agents : 350, 00 €HT, soit 418, 60 €TTC.

Cette convention de suivi intervient en sus des taux figurant au tableau ci-dessus et de la participation financière à verser au Centre de Gestion.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier et de désigner en son absence, Monsieur Edouard Naglik, Premier Adjoint, pour le suppléer pour l'ensemble de la procédure.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 616 fonction 020 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 23 DECEMBRE 2013 N° 13

L'an deux mille treize, le 23 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 17 Décembre 2013.

Etaient présents : M. Naglik, Mmes Piteux, Lefebvre, M. Clarisse, Mmes Attagnant, Dupuis, M. Habourdin, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Fasquel, M. Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, M. Norel, Mme Louchart, MM Dhesse, Bugzel, Mme Royez, MM Wlodarczyk et Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Mme Grzeskowiak et M. Gayot.

OBJET :
**Transfert des personnels
Loisinord à la CCNE.**

Messieurs Marteau, Misto, Mme Paul, M. Sliwinski, Mme Bura, M. Blondel, Mme Ganitta, Melle Jonckans, Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mmes Louchart, Dupuis, Matysziak, MM Clarisse, Naglik, Mme Piteux, M. Villedary, Mme Lefebvre et M. Wlodarczyk.

Mme Louchart a été désignée comme secrétaire.

Délibération affichée
Le
Le Maire,

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, la délibération n° 28 du Conseil Municipal du 19 Juin 2013, par laquelle, la Ville de Noeux les Mines proposait la reconnaissance de l'intérêt communautaire à la Communauté de Communes de Noeux et Environs, concernant les sites de la Base Nautique et du Stade de Glisse entre autres, comportant, outre la cession des biens, meubles et immeubles, de l'ensemble des équipements liés à son fonctionnement, le transfert des personnels qui y sont affectés.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

Il rappelle également la délibération n° 2013-09-03 de la Communauté de Communes de Noeux et Environs, en date du 11 Septembre 2013, concernant l'exercice des compétences de cette dernière, et la modification, notamment, de l'article 2 de ses statuts, incluant les sites de la Base Nautique et du Stade de Glisse au sein de ses compétences obligatoires, au titre du développement économique. Aux termes de cette délibération, cette modification des statuts doit prendre effet au 31 Décembre 2013.

Il rappelle enfin la délibération n° 1 du Conseil Municipal du 18 Octobre 2013, par laquelle, l'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes de Noeux et Environs, repris dans la délibération du 11 Septembre 2013.

Monsieur le Maire expose au Conseil que, conformément à la loi du 27 Février 2002, relative à la démocratie de proximité, codifiée dans l'article L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert de compétences d'une commune à un établissement public de coopération intercommunale, entraîne le transfert du service chargé de sa mise en oeuvre au sein de l'EPCI, les agents conservant leurs conditions de statut et d'emploi. Les modalités de ce transfert font l'objet d'une décision conjointe de la Commune et de l'EPCI, prise après avis du Comité Technique Paritaire. Il est précisé que les agents transférés conservent, s'ils ont intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable en qualité d'agents communaux.

Monsieur le Maire expose la liste des services et des emplois transférés :

Service Base Nautique :

- Entretien du ski nautique : 1 adjoint technique de 2ème classe,
- Entretien de la Base nautique, espaces verts et bâtiment : 1 adjoint technique principal de 1ère classe et 2 adjoints techniques de 2ème classe ;

Service Stade de Glisse :

- Responsable du site : 1 agent de maîtrise principal,
- Adjoint au responsable du site : 1 agent de maîtrise principal,
- Maintenance des équipements de ski : 1 adjoint technique principal de 1ère classe,
- Distribution du matériel, perches, entretien des espaces verts : 4 adjoints techniques de 2ème classe,
- Service bar et crêperie : 1 adjoint technique de 2ème classe,
- Accueil et service bar : 1 adjoint technique de 2ème classe,
- Accueil et restauration : 1 adjoint administratif Principal de 2ème classe,
- Entretien des locaux : 1 adjoint technique de 2ème classe.

Monsieur le Maire précise que le Comité Technique Paritaire s'est réuni le Jeudi 28 Novembre 2013, et, à l'unanimité, a émis un avis favorable au transfert des personnels à la Communauté de Communes de Noeux et Environs.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal, concernant le transfert des 15 agents affectés aux services de la Base Nautique et du Stade de Glisse de Loisinord.

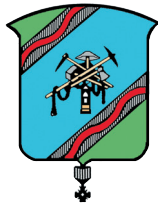
Après avis du Comité Technique Paritaire du 28 Novembre 2013,
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide le transfert du personnel ci-dessus mentionné, affecté aux services de la Base Nautique et du Stade de Glisse Loisinord, à la Communauté de Communes de Noeux et Environs, à compter du 31 Décembre 2013, suite à la modification des statuts de la CCNE, approuvée par délibération du Conseil Communautaire en date du 11 Septembre 2013.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 23 DECEMBRE 2013 N° 14

L'an deux mille treize, le 23 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 17 Décembre 2013.

***Etaient présents :** M. Naglik, Mmes Piteux, Lefebvre, M. Clarisse, Mmes Attagnant, Dupuis, M. Habourdin, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Fasquel, M. Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, M. Norel, Mme Louchart, MM Dhesse, Bugzel, Mme Royez, MM Wlodarczyk et Switalski, Conseillers Municipaux.*

***Etaient absents :** Mme Grzeskowiak et M. Gayot.*

OBJET :

Suppression de postes au tableau des effectifs au 1er Janvier 2014.

Messieurs Marteau, Misto, Mme Paul, M. Sliwinski, Mme Bura, M. Blondel, Mme Ganitta, Melle Jonckans, Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mmes Louchart, Dupuis, Matysziak, MM Clarisse, Naglik, Mme Piteux, M. Villedary, Mme Lefebvre et M. Wlodarczyk.

Mme Louchart a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 23 du 19 Juin 2013, relative au tableau des effectifs.

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Vu le transfert de personnel auprès de la Communauté de Communes de Noeux et Environs, suite à la déclaration de prise d'intérêt communautaire de la Base Nautique et du Stade de Glisse, par délibération en date du 11 Septembre 2013 de la Communauté de Communes de Noeux et Environs, et la délibération n° 1 du Conseil Municipal du 28 Octobre 2013.

- Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 28 Novembre 2013 approuvant le transfert de personnel et la suppression des postes au tableau des effectifs qui en découle,
- Vu la délibération n° 13 du Conseil Municipal du 23 Décembre 2013, approuvant le transfert du personnel ci-dessus mentionné, à la CCNE, au 31 Décembre 2013.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe,
 - 2 postes d'agent de maîtrise principal,
 - 2 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe,
 - 10 postes d'adjoint technique de 2ème classe,
- au tableau des effectifs, à compter du 1er Janvier 2014.

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide la suppression des 15 postes susmentionnés au tableau des effectifs au 1er Janvier 2014,

- Adopte le tableau des effectifs joint en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 23 DECEMBRE 2013 N° 15

L'an deux mille treize, le 23 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 17 Décembre 2013.

Etaient présents : M. Naglik, Mmes Piteux, Lefebvre, M. Clarisse, Mmes Attagnant, Dupuis, M. Habourdin, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Fasquel, M. Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, M. Norel, Mme Louchart, MM Dhesse, Bugzel, Mme Royez, MM Wlodarczyk et Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Mme Grzeskowiak et M. Gayot.

OBJET :
Recrutement d'agents non-titulaires de remplacement, de congés et de formation.

Messieurs Marteau, Misto, Mme Paul, M. Sliwinski, Mme Bura, M. Blondel, Mme Ganitta, Melle Jonckans, Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mmes Louchart, Dupuis, Matysziak, MM Clarisse, Naglik, Mme Piteux, M. Villedary, Mme Lefebvre et M. Wlodarczyk.

Mme Louchart a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3, 1er alinéa, précisant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux (congés annuels, formations). Il propose au Conseil Municipal de recruter pour l'année 2014, en tant que de besoins, des agents non titulaires pour pallier l'absence de titulaires (congés annuels, formations).

Délibération affichée
Le
Le Maire,

* SERVICE CRECHE et HALTE GARDERIE :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 9 au 17 Janvier 2014,
 - . les 1er et 2 Septembre 2014,
 - . du 20 au 24 Octobre 2014,
 - . le 12 Novembre 2014

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 4 au 7 Mars 2014,
 - . du 22 au 26 Avril 2014,
 - . le jour de la rentrée scolaire 2014

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . les 2 et 3 Janvier 2014,
 - . du 31 Mars au 4 Avril 2014,
 - . du 22 au 26 Septembre 2014

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 18 au 25 Janvier 2014,
 - . du 28 Avril au 2 Mai 2014,

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 8 au 30 Juin 2014,

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 28 Avril au 30 Avril 2014,
 - . du 27 au 31 Octobre 2014

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

* SERVICE PISCINE :

Rémunéré à l'indice brut 297 :

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 3 Avril au 9 Avril 2014,
 - . du 16 Juin au 6 Juillet 2014,
 - . du 1er au 19 Septembre 2014,

Rémunéré à l'indice brut 325 :

- 1 éducateur des activités physiques et sportives auxiliaire à temps complet
 - . du 24 Février au 9 Mars 2014,
 - . du 22 Avril au 4 Mai 2014,
 - . du 28 Juillet au 17 Août 2014,
 - . du 27 Octobre au 9 Novembre 2014,
 - . du 15 Décembre au 21 Décembre 2014

* SERVICE CROQU'ECOLE :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 28 Avril au 30 Avril 2014,
 - . le 2 Mai 2014

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 3 au 7 Mars 2014

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . les 2 et 3 Janvier 2014,
 - . le 3 Mars 2014,
 - . le 2 Mai 2014,
 - . le 26 Décembre 2014

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . les 2 et 3 Janvier 2014,
 - . le 28 Février 2014,
 - . le 7 Mars 2014,
 - . du 22 Avril au 25 Avril 2014,
 - . le 2 Mai 2014,
 - . le 26 Décembre 2014

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 23 au 27 Décembre 2013,
 - . les 2 et 3 Janvier 2014,
 - . le 28 Février 2014,
 - . le 7 Mars 2014,
 - . les 24 et 31 Octobre 2014,
 - . du 24 au 31 Décembre 2014

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . les 2 et 3 Janvier 2014,
 - . les 27 et 28 Février 2014,
 - . le 22 Avril 2014,
 - . le 2 Mai 2014

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . le 3 Janvier 2014,
 - . du 22 au 26 Décembre 2014,

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . les 24, 26, 27, 30 et 31 Décembre 2013,
 - . le 2 Janvier 2014

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . les 2 et 3 Janvier 2014,
 - . les 28, 29 et 30 Avril 2014,
 - . le 2 Mai 2014

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 22 au 25 Avril 2014,
 - . du 29 au 31 Décembre 2014

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . le 26 Février 2014,
 - . les 4, 5, 6 et 7 Mars 2014,
 - . les 23, 29 et 30 Avril 2014,
 - . le 2 Mai 2014

- 6 adjoints d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . 3 x 5 jours,
 - . 3 x 3 jours,
 - Les dates seront définies par le CNFPT ultérieurement

* SERVICE CENTRE BRASSENS :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 1er au 5 Janvier 2014,
 - . du 22 Février au 9 Mars 2014,
 - . du 15 Avril au 25 Avril 2014,
 - . du 23 Juillet au 14 Août 2014,
 - . durant les vacances de la Toussaint 2014,
 - . durant les vacances de Noël 2014

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . le 30 Décembre 2013,
 - . du 1er au 3 Janvier 2014,
 - . du 22 Février au 9 Mars 2014,
 - . du 20 Avril au 4 Mai 2014,
 - . durant les vacances de la Toussaint 2014,
 - . durant les vacances de Noël 2014

* SERVICE SALLE des FETES et SALLE de SPORTS:

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 1er au 6 Janvier 2014,
 - . du 10 Juin au 23 Juin 2014,
 - . du 4 Août au 1er Septembre 2014,
 - . du 22 au 31 Décembre 2014

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 3 Juillet au 15 Juillet 2014,
 - . du 4 Août au 1er Septembre 2014

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 18 au 31 Août 2014,
 - . du 1er Septembre au 20 Septembre 2014,
 - . du 22 Décembre au 28 Décembre 2014.

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 31 Juillet au 3 Septembre 2014,
 - . du 23 au 31 Décembre 2014

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 16 Juin au 6 Juillet 2014

* SERVICE CENTRE d'ANIMATION et d'HEBERGEMENT LOISINORD :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . les 2 et 3 Janvier 2014,
 - . du 3 au 9 Mars 2014,
 - . du 1er Juillet au 3 Août 2014,

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 3 au 9 Mars 2014
 - . du 28 Avril au 4 Mai 2014,
 - . du 4 Août au 7 Septembre 2014,

* SERVICE des ECOLES :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 2 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires à temps complet
 - . du 1er au 4 Janvier 2014,
 - . du 24 Février au 8 Mars 2014,
 - . du 44 Avril au 3 Mai 2014,
 - . durant les vacances de la Toussaint 2014,
 - . durant les vacances de Noël 2014

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire pour deux heures
 - . les 24 et 31 Octobre 2014

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 1er au 4 Janvier 2014,
 - . du 24 Février au 8 Mars 2014,
 - . du 22 Avril au 3 Mai 2014,
 - . durant les vacances de la Toussaint 2014
 - . durant les vacances de Noël 2014

- 10 adjoints d'animation de 2ème classe auxiliaires à temps complet
 - . 5 x 5 jours,
 - . 5 x 3 jours,Les dates seront définies par le CNFPT ultérieurement.

Les indices bruts de rémunération indiqués (297 et 325) correspondent à l'indice du 1er échelon du grade actuellement en vigueur, et ceux-ci seront revalorisés en fonction de la parution des textes (décret, loi) modifiant l'indice brut du 1er échelon du grade considéré.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide le recrutement, pour l'année 2014, en tant que de besoins, d'agents non-titulaires de remplacement de congés annuels et formations, pour les services et selon les conditions ci-dessus énumérés.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 64131, fonctions 020, 64, 211, 212 et 413 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 23 DECEMBRE 2013 N° 16

L'an deux mille treize, le 23 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 17 Décembre 2013.

Etaient présents : M. Naglik, Mmes Piteux, Lefebvre, M. Clarisse, Mmes Attagnant, Dupuis, M. Habourdin, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Fasquel, M. Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, M. Norel, Mme Louchart, MM Dhesse, Bugzel, Mme Royez, MM Wlodarczyk et Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Mme Grzeskowiak et M. Gayot.

OBJET :

Recrutement d'agents occasionnels, année 2014 (banquets et locations de salles).

Messieurs Marteau, Misto, Mme Paul, M. Sliwinski, Mme Bura, M. Blondel, Mme Ganitta, Melle Jonckans, Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mmes Louchart, Dupuis, Matysziak, MM Clarisse, Naglik, Mme Piteux, M. Villedary, Mme Lefebvre et M. Wlodarczyk.

Mme Louchart a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'aux termes de l'article 3 de la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 alinéa 2, tout recrutement pour activités occasionnelles doit être entériné par une délibération du Conseil Municipal.

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Considérant que les banquets et les locations de salles, pour réception, peuvent exiger l'emploi de personnels, à titre occasionnel, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, l'engagement pour l'année 2014 par recrutement direct, en tant que de besoins, des agents non titulaires à titre occasionnel pour les banquets, pour les réceptions et dans le cadre des locations de salles, de la façon suivante :

* VOEUX du MAIRE : 24 Janvier 2014

- 15 adjoints techniques de 2^{ème} classe auxiliaires, pour 20 heures, rémunérés à l'indice brut 297.

* LOCATIONS DE SALLES POUR RECEPTIONS :

- 5 adjoints techniques de 2^{ème} classe auxiliaires, pour tous les week-ends de l'année 2014, rémunérés à l'indice brut 297 pour 10 heures (en heures de dimanche le cas échéant), par réception ;

- 2 adjoints techniques de 2^{ème} classe auxiliaires, pour 10 heures par réception, rémunérés à l'indice brut 297 en heure de dimanche, pour les périodes suivantes :

. Les 1^{er} Janvier, 20, 21 Avril, 1^{er} Mai, 8 Mai, 29 Mai, 9 Juin, 14 Juillet, 15 Août, 1^{er} Novembre, 11 Novembre et le 25 Décembre 2014.

- 2 adjoints techniques de 2^{ème} classe auxiliaires, pour 5 heures par réception, rémunérés à l'indice brut 297, pour les :

. les 14 et 30 Janvier 2014,

. les 3, 18, 26 Février 2014,

. les 18, 19, 26 Mars 2014,

. les 3, 4, 7, 15, 18, 22, 23, Avril 2014,

. les 5, 7, 13 Mai 2014,

. les 2, 13, 17, 18, 25 Juin 2014,

. le 22 Juillet 2014,

. les 1er, 24, 25, 29, 30 Septembre 2014,

. les 1er, 2, 3, 6, 9, 10, 21, 22 Octobre 2014,

. les 3, 10, 13, 14, 18, 21, 26 Novembre 2014,

. les 1er, 5, 10, 12, 16, 18, 23, 31 Décembre 2014.

.../...

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture**

Le

* BANQUET DE LA SAINTE BARBE : le 4 Décembre 2014

- 10 adjoints techniques de 2^{ème} classe auxiliaires, rémunérés à l'indice brut 297 pour 10 heures, le 4 Décembre 2014.

- 6 adjoints techniques de 2^{ème} classe auxiliaires, rémunérés à l'indice brut 297, le 5 Décembre 2014 pour le nettoyage de la salle.

* BANQUET DES AINES : le 28 Septembre 2014

- 20 adjoints techniques de 2^{ème} classe auxiliaires, rémunérés à l'indice brut 297 en heures de dimanche sur le nombre d'heures réellement effectuées, le 28 Septembre 2014,

- 10 adjoints techniques de 2^{ème} classe auxiliaires, rémunérés à l'indice brut 297, les 26, 27 et 29 Septembre 2014 pour la préparation et le nettoyage de la salle.

* BANQUET DES ANCIENS COMBATTANTS : le 11 Novembre 2014

- 20 adjoints techniques de 2^{ème} classe auxiliaires, rémunérés à l'indice brut 297 pour 11 heures de dimanche, le 11 Novembre 2014,

- 10 adjoints techniques de 2^{ème} classe auxiliaires, rémunérés à l'indice brut 297, les 10 et 12 Novembre 2014 pour la préparation et le nettoyage de la salle.

L'indice brut de rémunération 297 correspond à l'indice brut actuellement en vigueur pour le 1^{er} échelon du grade, et sera revalorisé en fonction de la parution de textes (décret, loi) modifiant l'indice brut du 1^{er} échelon du grade considéré.

Le Conseil Municipal,

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide le recrutement d'agents occasionnels, pour l'année 2014, en tant que de besoins, pour les services et selon les conditions ci-dessus énumérés.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 64131, fonctions 020 et 61 du Budget Ville 2014.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 23 DÉCEMBRE 2013 N° 17

L'an deux mille treize, le 23 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 17 Décembre 2013.

Etaient présents : M. Naglik, Mmes Piteux, Lefebvre, M. Clarisse, Mmes Attagnant, Dupuis, M. Habourdin, Adjointes ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Fasquel, M. Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, M. Norel, Mme Louchart, MM Dhesse, Bugzel, Mme Royez, MM Wlodarczyk et Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Mme Grzeskowiak et M. Gayot.

OBJET :
**Recrutement d'agents
non titulaires.**

Messieurs Marteau, Misto, Mme Paul, M. Sliwinski, Mme Bura, M. Blondel, Mme Ganitta, Melle Jonckans, Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mmes Louchart, Dupuis, Matysziak, MM Clarisse, Naglik, Mme Piteux, M. Villedary, Mme Lefebvre et M. Wlodarczyk.

Mme Louchart a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, selon la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, la création de postes d'auxiliaires doit être entérinée par une délibération du Conseil Municipal (alinéa 2 de l'article 3 de la Loi du 26 Janvier 1984, précisant qu'un besoin occasionnel peut justifier le recrutement d'agents non titulaires).

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

- Considérant que durant les vacances, des travaux supplémentaires apparaissent, notamment dans la réfection des écoles, ainsi que le nettoyage des locaux ;
- Pour garantir la sécurité et respecter les effectifs d'encadrement des enfants fréquentant Croqu'Ecole, il est nécessaire de recruter du personnel pour le centre de loisirs Croqu'Ecole, la garderie et la cantine ;
- A la piscine, il est nécessaire de procéder aux travaux de vidange et de recruter du personnel pour l'entretien des locaux suite à l'augmentation de l'horaire d'ouverture au public ;
- Au Centre Brassens, à la Salle Mendès France, à la salle Maistre, des manifestations sont organisées ponctuellement ;
- Au Centre d'Animations, d'Hébergement et de Loisirs Loisinord, des réceptions et des accueils de groupes peuvent être organisés ;

**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

Monsieur le Maire propose les recrutements suivants :

* SERVICES TECHNIQUES :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 3 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires à temps complet,
. du 1er Juillet au 30 Septembre 2014

* SERVICE ECOLES :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 4 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires à temps complet,
. du 2 Janvier au 5 Janvier 2014,
. du 22 Février au 8 Mars 2014,
. du 19 Avril au 3 Mai 2014,
. du 7 Juillet au 1er Septembre 2014,
. Durant les deux semaines des vacances de Toussaint 2014,
. Durant les deux semaines des vacances de Noël 2014.
- 2 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires pour 8 heures hebdomadaires durant les deux semaines suivant la rentrée scolaire de 2014.
- 2 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires pour 8 heures hebdomadaires durant les semaines scolaires 2014.

* SERVICE CUISINE de la CANTINE de CROQU'ECOLE :

(préparation repas + ménage après)

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 4 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires pour 6 heures par jour, durant les semaines scolaires de 2014,
- 3 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires, pour 4,5 heures par jour, durant les semaines scolaires de 2014.
- 4 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires pour 5 heures par jour, durant les vacances scolaires de 2014,

* SERVICE GARDERIE de CROQU'ECOLE (matin et soir) :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 8 adjoints d'animation de 2ème classe auxiliaires, pour 3 heures par jour, durant les semaines scolaires de 2014.

* SERVICE CENTRE de LOISIRS de CROQU'ECOLE (mercredi et vacances scolaires) :

Rémunérés à l'indice brut 297 pour les périodes suivantes :

- 8 adjoints d'animation de 2ème classe auxiliaires à temps complet
 - . du 2 Janvier au 5 Janvier 2014,
 - . du 22 Février au 8 Mars 2014,
 - . du 19 Avril au 3 Mai 2014,
 - . du 7 Juillet au 1er Septembre 2014,
 - . Durant le deux semaines des vacances de la Toussaint 2014,
 - . Durant les deux semaines des vacances de Noël 2014,
 - . Tous les mercredis durant les semaines scolaires de l'année 2013.
- 2 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires pour 5 heures
 - . du 2 Janvier au 5 Janvier 2014,
 - . du 22 Février au 8 Mars 2014,
 - . du 19 Avril au 3 Mai 2014,
 - . du 7 Juillet au 1er Septembre 2014,
 - . Durant le deux semaines des vacances de la Toussaint 2014,
 - . Durant les deux semaines des vacances de Noël 2014

* SERVICE PISCINE :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 2 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires à temps complet
 - . du 6 au 24 Janvier 2014
 - . du 23 Juin au 4 Juillet 2014,
 - . du 22 au 31 Décembre 2014
- 2 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires à temps complet
 - . les 4, 6, 11, 13, 18, 20, 25, 27 Janvier 2014,
 - . les 1er, 3, 8, 10, 15, 17, 22, 24 Février 2014,
 - . les 1er, 3, 8, 10, 15, 17, 22, 24, 29, 31 Mars 2014,
 - . les 5, 7, 12, 14, 19, 26, 28 Avril 2014,
 - . les 3, 5, 10, 12, 17, 19, 24, 26, 31 Mai 2014,
 - . les 2, 7, 14, 16, 21, 23, 28, 30 Juin 2014,
 - . du 1er Juillet au 31 Août 2014,
 - . les 1er, 6, 8, 13, 15, 20, 22, 27, 29 Septembre 2014,
 - . les 4, 6, 11, 13, 18, 20, 25, 27 Octobre 2014,
 - . les 3, 8, 10, 15, 17, 22, 24, 29 Novembre 2014,
 - . les 1er, 6, 13, 15, 20, 22, 27, 29 Décembre 2014.

Rémunérés à l'indice brut 325 :

- 2 éducateurs des activités physiques et sportives de 2ème classe auxiliaires, titulaires du BNSSA à temps complet
 - . du 1er Juin au 30 Septembre 2014,

.../...

* SERVICE CENTRE BRASSENS :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . les 3, 4, 6, 10, 11, 13, 17, 18, 20, 24, 25, 27, 31 Janvier 2014,
 - . les 1^{er}, 3, 7, 8, 10, 14, 15, 17, 21, 22, 24, 28 Février 2014,
 - . les 1^{er}, 3, 7, 8, 10, 14, 15, 17, 21, 22, 24, 28, 29, 31 Mars 2014,
 - . les 4, 5, 7, 11, 12, 14, 18, 19, 21, 25, 26, 28 Avril 2014,
 - . du 1^e au 31 Mai 2014,
 - . les 2, 6, 7, 9, 13, 14, 16, 20, 21, 23, 27, 28, 30 Juin 2014,
 - . les 4, 5, 7, 11, 12, 14, 18, 19, 21, 25, 26, 28 Juillet 2014,
 - . les 1^{er}, 2, 4, 8, 9, 11, 15, 16, 18, 22, 23, 25, 29, 30 Août 2014,
 - . les 1^{er}, 5, 6, 8, 12, 13, 15, 19, 20, 22, 26, 27, 29 Septembre 2014,
 - . les 3, 4, 6, 10, 11, 13, 17, 18, 20, 24, 25, 27, 31 Octobre 2014,
 - . les 1^{er}, 3, 7, 8, 10, 14, 15, 17, 21, 22, 24, 28, 29 Novembre 2014,
 - . les 1^{er}, 5, 6, 8, 12, 13, 15, 19, 20, 22, 26, 27, 29 Décembre 2014.

* SERVICE SALLE MENDES FRANCE :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . les 2, 3, 6, 9, 10, 13, 16, 17, 20, 23, 24, 27, 30, 31 Janvier 2014,
 - . les 3, 6, 7, 10, 13, 14, 17, 20, 21, 24, 27, 28 Février 2014,
 - . les 3, 6, 7, 10, 13, 14, 17, 20, 21, 24, 27, 28, 31 Mars 2014,
 - . les 3, 4, 7, 10, 11, 14, 17, 18, 21, 24, 25, 28 Avril 2014,
 - . les 1^{er}, 2, 5, 8, 9, 12, 15, 16, 19, 22, 23, 26, 29, 30 Mai 2014,
 - . les 2, 6, 7, 9, 12, 13, 16, 19, 20, 23, 26, 27, 30 Juin 2014,
 - . les 3, 4, 7, 10, 11, 14, 17, 18, 21, 24, 25, 28, 31 Juillet 2014,
 - . les 1^{er}, 4, 7, 8, 11, 14, 15, 18, 21, 22, 25, 28, 29 Août 2014,
 - . les 1^{er}, 4, 7, 8, 11, 14, 15, 18, 21, 22, 25, 28, 29 Septembre 2014,
 - . les 2, 3, 6, 9, 10, 13, 16, 17, 20, 23, 24, 27, 30, 31 Octobre 2014,
 - . les 3, 6, 7, 10, 13, 14, 17, 20, 21, 24, 27, 28 Novembre 2014,
 - . les 1^{er}, 4, 5, 8, 11, 12, 15, 18, 19, 22, 25, 26, 29 Décembre 2014.

* SERVICE SALLE MAISTRE :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . les 2, 7, 9, 14, 16, 21, 23, 28, 30 Janvier 2014,
 - . les 4, 6, 11, 13, 18, 20, 25, 27 Février 2014,
 - . les 4, 6, 11, 13, 18, 20, 25, 27 Mars 2014,
 - . les 1^{er}, 3, 8, 10, 15, 17, 22, 24, 29 Avril 2014,
 - . les 1^{er}, 6, 8, 13, 15, 20, 22, 27, 29 Mai 2014,
 - . les 3, 5, 10, 12, 17, 19, 24, 26 Juin 2014,
 - . les 1^{er}, 3, 8, 10, 15, 17, 22, 24, 29, 31 Juillet 2014,
 - . les 5, 7, 12, 14, 19, 21, 26, 28 Août 2014,
 - . les 2, 4, 9, 11, 16, 18, 23, 25, 30 Septembre 2014,
 - . les 2, 7, 9, 14, 16, 21, 23, 28, 30 Octobre 2014,
 - . les 4, 6, 11, 13, 18, 20, 25, 27 Novembre 2014,
 - . les 2, 4, 9, 11, 16, 18, 23, 25, 30 Décembre 2014.

* SERVICE CENTRE d'ANIMATION, d'HEBERGEMENT et de LOISIRS LOISINORD:

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 4 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires à temps complet
 - . du 1^{er} au 5, les 11, 12, 18, 19, 25, 26 Janvier 2014,
 - . les 1^{er}, 2, 8, 9, 15, 16 et du 22 au 28 Février 2014,
 - . du 1^{er} au 9 et les 15, 16, 22, 23, 29, 30 Mars 2014,
 - . les 5, 6, 12, 13, et du 19 au 30 Avril 2014,
 - . du 1^{er} au 4 et les 8, 9, 10, 11, 17, 18, 24, 25, 29, 30, 31 Mai 2014,
 - . les 1^{er}, 7, 8, 9, 14, 15, 21, 22, 28, 29 Juin 2014,
 - . les 5, 6, 12, 13, 14, 19, 20, 26, 27 Juillet 2014, .../...

- . les 2, 3, 9, 10, 15, 16, 17, 23, 24, 30, 31 Août 2014,
- . les 6, 7, 13, 14, 20, 21, 27, 28 Septembre 2014,
- . les 4, 5, 11, 12, 18, 19, 25, 26 Octobre 2014,
- . les 1^{er}, 2, 8, 9, 10, 11, 15, 16, 22, 23, 29, 30 Novembre 2014,
- . les 6, 7, 13, 14, et du 20 au 31 Décembre 2014,
- . Durant les vacances de la Toussaint 2014

Les indices bruts de rémunération indiqués (297 et 325) correspondent aux indices du 1^{er} échelon du grade actuellement en vigueur, et ceux-ci seront revalorisés en fonction de la parution des textes (décret, loi) modifiant l'indice brut du 1^{er} échelon du grade considéré.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide le recrutement d'agents non titulaires pour l'année 2014, en tant que de besoins, pour les services et selon les conditions ci-dessus énumérés.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 64131, fonctions 020, 211, 212, 33, 413 et 64 du Budget Principal 2014.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 23 DECEMBRE 2013 N° 18

L'an deux mille treize, le 23 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 17 Décembre 2013.

Etaient présents : M. Naglik, Mmes Piteux, Lefebvre, M. Clarisse, Mmes Attagnant, Dupuis, M. Habourdin, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Fasquel, M. Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, M. Norel, Mme Louchart, MM Dhesse, Bugzel, Mme Royez, MM Wlodarczyk et Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Mme Grzeskowiak et M. Gayot.

OBJET :
**Recrutement d'agents
auxiliaires pour l'Accueil
de Loisirs sans
Hébergement d'été,
pour l'année 2014.**

Messieurs Marteau, Misto, Mme Paul, M. Sliwinski, Mme Bura, M. Blondel, Mme Ganitta, Melle Jonckans, Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mmes Louchart, Dupuis, Matysziak, MM Clarisse, Naglik, Mme Piteux, M. Villedary, Mme Lefebvre et M. Wlodarczyk.

Mme Louchart a été désignée comme secrétaire.

Délibération affichée
Le
Le Maire,

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, article 3, alinéa 2, précise qu'à l'exception des nominations intervenant pour assurer le remplacement de titulaires indisponibles pour maladie, maternité et congé parental, départ à l'armée ou maintien sous les drapeaux, tout recrutement pour activités saisonnières doit être prévu. Il propose au Conseil Municipal le recrutement d'agents pour les sessions de Juillet et Août de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement d'été pour l'année 2014.

- Session de Juillet : 50 animateurs, 1 cuisinier, 1 aide cuisinier, 10 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires,
- Session d'Août : 40 animateurs, 1 cuisinier, 1 aide cuisinier, 10 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires.

Ces agents seront rémunérés sur la base des traitements bruts et indemnités de résidence, au prorata du nombre de jours effectifs à temps complet, aux indices bruts ci-après :

- Directeur 21 ans révolus avec BAFD : 560
- Directeur en cours de formation BAFD : 465
- Directeur avec BAFA : 431
- Animateur avec BAFA : 382
- Animateur stagiaire BAFA : 322
- Animateur sans formation : 297
- Adjointes techniques de 2ème classe : 297
- Aide cuisinier : 304
- Cuisinier : 349

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide le recrutement d'agents auxiliaires dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, sessions de Juillet et Août 2014, conformément aux besoins et aux conditions ci-dessus énumérés.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 64131, fonction 421 du Budget Principal 2014.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY.



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 23 DECEMBRE 2013 N° 19

L'an deux mille treize, le 23 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 17 Décembre 2013.

Etaient présents : M. Naglik, Mmes Piteux, Lefebvre, M. Clarisse, Mmes Attagnant, Dupuis, M. Habourdin, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Fasquel, M. Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, M. Norel, Mme Louchart, MM Dhesse, Bugzel, Mme Royez, MM Wlodarczyk et Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Mme Grzeskowiak et M. Gayot.

Messieurs Marteau, Misto, Mme Paul, M. Sliwinski, Mme Bura, M. Blondel, Mme Ganitta, Melle Jonckans, Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mmes Louchart, Dupuis, Matysziak, MM Clarisse, Naglik, Mme Piteux, M. Villedary, Mme Lefebvre et M. Wlodarczyk.

Mme Louchart a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans sa réunion du 20 Décembre 2010, la Ville a passé avec le Centre Communal d'Action Sociale de Noeux les Mines, une convention de mise à disposition de Madame Danièle HERINGHUEL, pour une durée de trois ans, à compter du 1er Janvier 2011.

Il propose à l'Assemblée de renouveler cette convention, à compter du 1er Janvier 2014, pour une durée de 3 ans.

Sa rémunération sera remboursée à la Ville au prorata du temps de travail.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à renouveler, avec le Centre Communal d'Action Sociale de Noeux les Mines, la convention de mise à disposition de Madame Danièle HERINGHUEL, pour une durée de trois ans à compter du 1er Janvier 2014, et d'intervenir à la signature de la convention, jointe en annexe à la présente délibération.

Les recettes seront inscrites à l'article 6419, fonction 61, du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY.

OBJET :
**Convention de mise à
disposition de personnel
au profit du CCA\$:**
**Madame Danièle
HERINGHUEL**

Délibération affichée
Le
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 23 DECEMBRE 2013 N° 20

L'an deux mille treize, le 23 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 17 Décembre 2013.

Etaient présents : M. Naglik, Mmes Piteux, Lefebvre, M. Clarisse, Mmes Attagnant, Dupuis, M. Habourdin, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Fasquel, M. Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, M. Norel, Mme Louchart, MM Dhesse, Bugzel, Mme Royez, MM Wlodarczyk et Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Mme Grzeskowiak et M. Gayot.

OBJET :
Demande de subvention :
«Les Restos du Coeur».

Messieurs Marteau, Misto, Mme Paul, M. Sliwinski, Mme Bura, M. Blondel, Mme Ganitta, Melle Jonckans, Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mmes Louchart, Dupuis, Matysziak, MM Clarisse, Naglik, Mme Piteux, M. Villedary, Mme Lefebvre et M. Wlodarczyk.

Mme Louchart a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Association «Les Restos du Coeur» du Bassin Minier, dont le siège est situé 32, Rue Pasteur à Vendin le Vieil, sollicite une subvention en faveur des personnes frappées par la précarité.

Délibération affichée

Le
Le Maire,

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer, à l'association «les Restos du Coeur» du Bassin Minier, une subvention de 300 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574, fonction 025 du Budget Principal 2013.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 23 DECEMBRE 2013 N° 20/1

L'an deux mille treize, le 23 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 17 Décembre 2013.

Etaient présents : M. Naglik, Mmes Piteux, Lefebvre, M. Clarisse, Mme Attagnant, Mme Dupuis, M. Habourdin, Adjoint ; Mme Matysiak, M. Marcellak, Mmes Krol, Fasquel, M. Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, M. Norel, Mme Louchart, MM Dhesse, Bugzel, Mme Royez, MM Wlodarczyk et Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Mme Grzeskowiak et M. Gayot.

OBJET :
Demande de subvention :
Association
«Les Mélodies».

Messieurs Marteau, Misto, Mme Paul, M. Sliwinski, Mme Bura, M. Blondel, Mme Ganitta, Melle Jonckans, Mme Sobaga avaient donné respectivement procuration à Mmes Louchart, Dupuis, Matysiak, MM Clarisse, Naglik, Mme Piteux, M. Villedary, Mme Lefebvre et M. Wlodarczyk.

Mme Louchart a été désignée comme secrétaire.

Délibération affichée

Le
Le Maire,

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Association de majorettes «Les Mélodies», présidée par Madame Marie-Christine AYROLE, ayant son siège social 8, Rue Calmette à Noeux les Mines, a été créée le 21 Juin 2013.

Son objet est de participer à l'animation, par une participation à des festivals, défilés en ville, et concours.

L'association «Les Mélodies» sollicite de la Ville, l'attribution d'une subvention de démarrage et d'une subvention de fonctionnement.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

Décide d'attribuer, à l'association «Les Mélodies», présidée par Madame AYROLE, une subvention de démarrage d'un montant de 153 €, ainsi qu'une subvention de fonctionnement d'un montant de 153 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574, fonction 025 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY.